

6 août 2026

Communiqué de presse

La répression des sans-abri est inhumaine et inefficace

Les pratiques de contrôle et de sanction systématiques instaurées par Anthony Brottier visent à chasser les personnes sans-abri du centre-ville. Elles sont inefficaces car elles ne font que déplacer le problème. Elles sont indignes et stigmatisantes pour des personnes en situation de grande précarité.

Les élu.es de Poitiers en Commun rappellent que la mendicité n'est pas un délit et que, lorsque des tensions surviennent dans l'espace public, seuls les comportements violents ou menaçants doivent être sanctionnés, conformément à la loi en vigueur.

Pour Poitiers en Commun, il faut surtout s'attaquer aux problèmes de fond de la montée de la pauvreté et de la désagrégation des liens sociaux. L'action des associations de lutte contre la précarité et des professionnels de médiation et de prévention est la seule réponse durable aux difficultés rencontrées. La priorité doit être donnée à l'accompagnement social global, au renforcement des structures d'hébergement d'urgence et à l'accès aux droits fondamentaux.